

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimédias (SAM, SATEV)

Augmentation au 1er novembre 2006

0,80%

Valeur du point 14,1472 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 852,49 €
Editorialiste	343	4 852,49 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 060,25 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 819,74 €
Chef des informations	250	3 536,80 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 324,59 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 324,59 €
Chef de service ou d'édition	225	3 183,12 €
Sous-chef de service	190	2 687,97 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 687,97 €
Secrétaire de rédaction	185	2 617,23 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 617,23 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 617,23 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 475,76 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 475,76 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 334,29 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 334,29 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 334,29 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 192,82 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 192,82 €
Sténographe rédacteur	140	1 980,61 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 952,31 €
du 13e au 24e mois	125	1 768,40 €
du 4e au 12e mois	115	1 626,93 €
du 1er au 3e mois	100	1 414,72 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)